

Avis CFDT sur le PAPRI Pact

Nous sommes consultés ce jour sur le bilan 2025 et sur le projet 2026 de l'établissement de Courbevoie. Les élus CFDT constatent que les efforts de lisibilité du PAPRI Pact, qui intègre certaines mises à jour, notamment via des actions listées en matière d'aménagements de postes et de travail isolé. Par ailleurs, nous rappelons que le PAPRI Pact constitue un outil essentiel de la politique de prévention de l'employeur. Il doit traduire de manière opérationnelle une démarche de prévention, fondée sur l'analyse des situations de travail et visant à traiter les causes des risques professionnels, et non uniquement leurs effets.

Concernant le bilan du PAPRI Pact 2025, nous constatons que de nombreuses actions sont, soit partiellement réalisées, soit reportées ou soit en attente d'indicateur. Ce constat interroge à la fois la réalité de leur mise en œuvre et de leur efficacité permettant d'ajuster les actions en fonction des résultats observés sur la santé et les conditions de travail des salariés.

Concernant le projet de PAPRI Pact 2026, il s'inscrit largement dans une logique de reconduction des actions existantes, essentiellement centrées sur la formation, la sensibilisation, les actions individuelles et la mise en conformité réglementaire.

Bien que ces actions soient utiles, nous estimons qu'elles sont insuffisantes au regard des enjeux actuels de l'établissement. En particulier, les problématiques majeures liées aux risques psycho-sociaux, à l'organisation du travail (flex-office, télétravail, etc...), la charge de travail, ne font pas l'objet de plans d'action spécifiques, structurés et ciblés, permettant d'agir sur les causes organisationnelles et collectives de la dégradation des conditions de travail. En termes d'amélioration des conditions de travail, le PAPRI Pact continue ainsi de privilégier les actions individuelles au détriment des actions organisationnelles des modes de travail, pourtant identifiés comme facteurs majeurs de risques.

Vis-à-vis de l'évaluation des risques RPS, nous tenons également à exprimer notre réserve sur le recours à l'enquête Pulse MyEDF comme outil central d'appréciation des risques, notamment en matière de RPS. Le questionnaire pulse est perçu différemment selon les salariés et ne peut pas constituer à lui seul un diagnostic de risques professionnels, et encore moins se substituer à une analyse approfondie du travail réel et de ses déterminants. Nous déplorons que Le PAPRI Pact ne prévoit à ce stade aucune action de diagnostic indépendant ni de démarche collective permettant d'identifier et de traiter les causes primaires des RPS.

En conclusion, les élus CFDT s'abstiendront sur le bilan du PAPRI Pact 2025 et sur le projet de PAPRI Pact 2026 et demandent que les des améliorations suivantes soient prises en compte :

- Diagnostic et plan d'action des RPS indépendant de l'enquête PULSE
- Plan d'action vis-à-vis des risques liés à l'organisation du travail en espace dynamique (nuisance sonore...)
- Analyse approfondie des causes organisationnelles des risques professionnels. »

Tous ces éléments nous apparaissent indispensables au regard du futur projet de déménagement des locaux de Courbevoie à l'horizon 2028.

